



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/1/Add.1  
10 juin 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixantième et unième réunion  
Montréal, 5-9 juillet 2010

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 61<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/1 et, si nécessaire, tel qu'amendé verbalement durant la plénière.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

### **3. Activités du Secrétariat**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/2 présente un rapport des activités du Secrétariat depuis la 60<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le document fournit des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 60<sup>e</sup> réunion et sur les préparatifs pour la 61<sup>e</sup> réunion ainsi que sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/2).

### **4. État des contributions et décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/3 fournit des informations sur l'état du Fonds au 31 mai 2010, selon les registres du PNUE. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 147 799 551 \$US. Cette somme représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 60<sup>e</sup> réunion inclusivement.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/3, qui contient de l'information supplémentaire sur les billets à ordre;
- b) Prendre note de la liste des Parties (Annexe [ ] au rapport final de la réunion) qui avait décidé de verser leur contribution au Fonds en ayant recours au mécanisme de taux de change fixe pour la période de reconstitution 2009-2011; et
- c) Exhorter de nouveau les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possible.

### **5. État des ressources et planification**

#### **a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/4 contient un résumé des ajustements financiers signalés par les agences bilatérales et les agences d'exécution et acceptés par le Secrétariat du Fonds. Il présente des statistiques sur les projets pour lesquels des soldes sont détenus au-delà de la période permise de 12 mois après l'achèvement du projet et, conformément à la décision 41/92 b), il indique le montant des ressources disponibles pour la 61<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note:
- i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/4;
  - ii) Du montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 61<sup>e</sup> réunion s'élevant à 156 455 \$US provenant de projets. Ceci inclut le remboursement de 52 327 \$US par le PNUD, de 3 250 \$US par le PNUE pour le budget non dépensé du Programme d'aide à la conformité, de 26 351 \$US par l'ONUDI et de 74 257 \$US par la Banque mondiale;
  - iii) Du montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 61<sup>e</sup> réunion s'élevant à 221 184 \$US. Ceci inclut le remboursement de 5 212 \$US par le PNUD, de 282 \$US par le PNUE, de 2 549 \$US par l'ONUDI et de 213 141 \$US par la Banque mondiale;
  - iv) Du montant net des fonds et des coûts d'appui retournés par les agences bilatérales à la 61<sup>e</sup> réunion, s'élevant à 27 112 \$US. Ceci inclut un remboursement en espèces de 31 \$US par le Gouvernement du Canada et de 27 081 \$US par le Gouvernement de l'Espagne ;
  - v) Du montant des soldes détenus par les agences d'exécution qui totalise 3 930 493 \$US, en excluant les coûts d'appui, pour des projets achevés depuis plus de deux ans. Ceci inclut les sommes de 678 003 \$US provenant du PNUD, de 867 421 \$US provenant du PNUE, de 332 569 \$US provenant de l'ONUDI, et de 2 052 501 \$US provenant de la Banque mondiale;
  - vi) Des soldes détenus par la France pour un total de 78 440 \$US, et par le Japon pour un total de 20 203 \$US, y compris les coûts d'appui ;
  - vii) Du fait que le PNUE est invité à rendre compte de son application des règles financières concernant l'engagement des avances en espèces à partir de la 61<sup>e</sup> réunion, tel qu'indiqué au paragraphe 19 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/4;
- b) Demander au Trésorier de faire le suivi auprès du Gouvernement de l'Espagne au sujet du transfert de liquidités pour le montant retourné par le Gouvernement de l'Espagne; et
- c) Approuver le transfert de 60 000 \$US, plus les coûts d'appui de 4 500 \$US, de la Banque mondiale au PNUD, pour le projet au Sri Lanka (SRL/PHA/57/PRP/36).

**b) Retards dans la proposition des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/5 porte sur les retards dans la proposition des tranches qui devaient être remises à la présente réunion et sur les tranches annuelles qui ont été soustraites à l'examen de la présente réunion en raison de la lenteur de leur mise en œuvre ou du manque de conformité à la décision 59/18. Il met en évidence les plans de gestion de l'élimination finale

(PGEF) et les plans nationaux d'élimination (PNE) qui doivent être présentés à des réunions subséquentes et les exigences de la décision 60/11b) d'intégrer les tranches de financement de ces PGEF et PNE aux PGEH pertinents.

Questions à traiter :

- 14 des 32 tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues n'ont pas été présentées à la 61<sup>e</sup> réunion;
- Intégration des PNE et des PGEF aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pertinents; et
- Retrait des tranches pour le Suriname (PGEF) et l'Inde (secteur de production des CFC).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec satisfaction des renseignements sur les retards de soumission des tranches annuelles des accords pluriannuels présentés au Secrétariat par la France, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, et la Banque mondiale, dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/5;
- b) Prendre note que 18 des 32 tranches annuelles des accords pluriannuels devant être proposées l'ont été à la date prévue, à temps pour la 61<sup>e</sup> réunion, mais que les 14 autres tranches ne l'ont pas été;
- c) Demander au Secrétariat d'écrire des lettres pour les tranches annuelles qui apparaissent au Tableau 1 du présent document, avec les raisons du retard et les raisons pour lesquelles les tranches annuelles n'ont pas été présentées à la 61<sup>e</sup> réunion, et pour inciter les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'article 5 à prendre des mesures visant à intégrer les tranches de financement du plan national d'élimination (PNE) ou des plans d'élimination finale (PGEF) aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de ces pays, conformément à la décision 60/11 b);
- d) Demander au Secrétariat d'écrire une lettre pour :
  - i) La tranche annuelle 2009 du plan d'élimination des CFC du Suriname, en prenant note qu'elle a été retirée pour examen à la 61<sup>e</sup> réunion après discussion avec le Secrétariat du Fonds, en raison du faible décaissement et de la mise en oeuvre tardive, et demander au gouvernement du Suriname et au PNUE de prendre des mesures afin d'intégrer les tranches de financement du PGEF dans les PGEH conformément à la décision 60/11 b);
  - ii) La tranche 2009 tranche du plan d'élimination accélérée des CFC du secteur de la production de l'Inde, en prenant note qu'elle a été retirée de l'examen à la 61<sup>e</sup> réunion après discussion avec le Secrétariat du Fonds, afin de remettre les dossiers des douanes aux vérificateurs de la Banque mondiale pour examen, conformément à la décision 59/18, Annexe V du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/54; et
- e) Demander aussi au Secrétariat d'écrire des lettres pour les tranches annuelles indiquées au Tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/5 qui devaient être présentées après la 61<sup>e</sup> réunion, et inciter les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'Article 5 à prendre des mesures pour intégrer le financement des tranches de

financement de ce PNE et de ces PGEF dans les PGEH des pays visés, conformément à la décision 60/11 b).

**c) État de la mise en œuvre des projets retardés et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/6 se compose de quatre parties. La Partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4 qui ont chargé le Secrétariat de préparer une mise à jour de l'état de conformité des pays visés à l'article 5 pour chaque réunion du Comité exécutif. La Partie II contient des informations sur les pays visés à l'article 5 touchés par les décisions des Parties et les recommandations du Comité d'application relatives à la conformité. La Partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays ainsi qu'une analyse, par secteur, des données sur la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Elle contient également une section sur les caractéristiques des programmes nationaux d'élimination des SAO. La Partie IV traite des projets souffrant de retards de mise en œuvre et des projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été requis.

Questions à traiter :

- Nécessité de rapports de situation supplémentaires; et
- Annulations éventuelles de projets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) De l'état de la mise en œuvre des projets accusant un retard et des perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/6 ;
- ii) Avec satisfaction, des rapports périodiques relatifs aux projets ayant des retards de mise en œuvre, présentés au Secrétariat par les gouvernements de l'Australie, de l'Allemagne, du Japon, de l'Espagne et par les quatre agences d'exécution, et qui font l'objet de la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/6 ;
- iii) De l'achèvement de trois des 19 projets classés comme ayant des retards de mise en œuvre ;
- iv) Du fait que le Secrétariat et les agences d'exécution voudraient prendre des mesures définies conformément aux évaluations du Secrétariat (enregistrement de progrès ou de quelques progrès) et communiquent des rapports et informent les gouvernements et les agences d'exécution de façon appropriée ;

b) Demander :

i) Des rapports périodiques supplémentaires pour les projets suivants :

Code	Agence	Titre du projet
BHE/SEV/43/INS/19	ONUDI	Extension du projet de renforcement des institutions (phase II)
KUW/PHA/52/TAS/10	PNUE	Plan de gestion de l'élimination finale pour les substances de l'Annexe A Groupe I (première tranche)

ii) Que des lettres d'annulation possible soient envoyées pour le projet suivant :

Agence	Code	Titre du projet
PNUE	AFR/FUM/38/TAS/32	Assistance technique pour la réduction de l'utilisation du bromure de méthyle et développement de stratégies d'élimination régionales pour l'élimination du bromure de méthyle dans les pays à faible volume de consommation, dans la production de fleurs coupées et de bananes

c) Envisager d'annuler automatiquement les projets suivants à la 61<sup>e</sup> réunion :

Code	Agence	Titre du projet
ETH/REF/44/TAS/14	France	Mise en œuvre de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes
KUW/HAL/45/PRP/07	ONUDI	Préparation du plan d'élimination des halons
LIB/HAL/47/TAS/26	ONUDI	Plan d'élimination de l'importation et de la consommation nette de halons dans le secteur de la lutte contre l'incendie

## 6. Plans d'activités révisés de la période 2010-2014 (décision 60/5)

### a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/7 regroupe les plans d'activités révisés présentés par les agences bilatérales et les agences d'exécution, tels qu'ajustés par le Secrétariat conformément à la décision 60/9. Le document comprend huit sections : ajustements des plans d'activités révisés; disponibilité des ressources; répartition des ressources dans les plans d'activités; accords pluriannuels (APA) et coûts usuels; activités de destruction des SAO; activités relatives aux HCFC; indicateurs d'efficacité; observations et recommandations.

Questions à traiter :

- Ajustements afin de respecter le budget de la période triennale actuelle;
- Ajustements dus au ratio coût-efficacité; et
- Mise en œuvre incomplète des décisions du Comité exécutif dans les plans d'activités.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- Prendre note du document intitulé "Plan d'activités général révisé pour la période 2010-2014", contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/7 et tel qu'ajusté par le Secrétariat du Fonds;
- Examiner si d'autres ajustements au plan d'activités général sont requis sur la base du ratio coût-efficacité; et

- c) Décider que seuls les plans d'activités qui mettent pleinement en œuvre les décisions du Comité exécutif, peuvent être soumis au Comité exécutif pour examen.

**b) Plans d'activités des agences d'exécution**

**i) Agences bilatérales**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/8 présente les plans d'activités des agences bilatérales, soumis à la 60<sup>e</sup> réunion. Les gouvernements de la République tchèque et du Japon ont présenté des plans d'activités révisés et le Gouvernement de l'Italie a réitéré l'inclusion d'une activité dans son plan d'activités. Les plans d'activités portent sur les années 2010-2014 et ont été ajustés par le Secrétariat conformément à la décision 60/9.

Questions à traiter :

- Ajustement pour l'élimination accélérée en 2010 pour les pays à faible volume de consommation (PFV).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif est invité à prendre note avec satisfaction des plans d'activités de coopération bilatérale pour 2010-2014 présentés par l'Allemagne, le Canada, la France, l'Italie, le Japon et la République tchèque dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/8, avec les modifications du Secrétariat du Fonds:

- a) En tenant compte de toutes modifications découlant de l'examen des questions et des activités couvertes dans le contexte du Plan d'activités général ; et
- b) En déterminant si des modifications éventuelles sont requises pour accélérer l'élimination d'ici 2010 pour les pays FVC.

**ii) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/9 propose un sommaire des activités prévues par le PNUD pour l'élimination des SAO durant la période 2010-2014, telles qu'ajustées par le Secrétariat conformément à la décision 60/9. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUD, des observations générales et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités du PNUD pour 2010-2014 est joint au présent document.

Questions à traiter :

- Valeurs et tonnage pour le secteur de l'entretien à base de HCFC jusqu'en 2020 ont été dépassés;
- Réductions de tonnage dues à l'élimination accélérée pour les pays à gros volume de consommation (PGV); et
- Augmentations de tonnage pour les PGV.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Entériner le plan d'activités révisés du PNUD pour 2010-2014, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/9 et modifié par le Secrétariat du Fonds, en notant que l'entérinement ne signifie ni l'approbation des projets contenus dans le plan, ni leurs niveaux de financement, et qu'il est subordonné à toutes modifications découlant des éléments suivants :
  - i) Activités liées aux questions couvertes dans le Plan d'activités général, incluant toute modification fondée sur les valeurs générales de coûts-efficacité;
  - ii) Maintien ou suppression des valeurs et des quantités liées à une élimination accélérée jusqu'à l'an 2020 pour les pays à faible volume de consommation (FVC);
  - iii) Toutes réductions de quantités résultant de l'élimination accélérée, d'après les explications fournies par le PNUD pour les pays qui ne sont pas à faible volume de consommation;
  - iv) Toutes augmentations de quantités, d'après les explications fournies par le PNUD pour les pays qui ne sont pas à faible volume de consommation; et
- b) Approuver les indicateurs de performance du PNUD indiquées au Tableau 5 et présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/9, en établissant pour objectifs : 49 tranches annuelles pour les accords pluriannuels (APA) approuvés, 250,5 tonnes PAO pour l'élimination de SAO par des projets individuels, 87 projets achevés et 10 activités-jalons achevés pour des APA.

**iii) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/10: propose un sommaire des activités prévues par le PNUE pour l'élimination des SAO durant la période 2010-2014, telles qu'ajustées par le Secrétariat conformément à la décision 60/9. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUE, des observations générales et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités du PNUE pour 2010-2014 est joint au document.

Questions à traiter :

- Projet de démonstration sur les HCFC concernant l'efficacité énergétique;
- Nouvelles activités de destruction des SAO pour les PFV; et
- Besoin d'activités prévues avec la Banque mondiale après le retrait par la Banque de ses demandes pour une étude technico-économique sur le passage direct à des solutions de remplacement à faible PRG et pour les ateliers régionaux sur les opportunités de cofinancement en vue d'obtenir des avantages pour le climat.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) D'avaliser le plan d'activités 2010-2014 révisé du PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/10, ajusté par le Secrétariat du Fonds, tout en notant que cet aval ne signifie ni l'approbation des projets identifiés dans ce document ni celle de leurs niveaux de financement et que cet aval comprend les modifications basées sur les considérations suivantes :
  - i) Les activités associées aux questions abordées dans le Plan d'activités général, y compris tout ajustement fondé sur les valeurs coût-efficacité d'ensemble;
  - ii) Le maintien ou la suppression des montants et des tonnages associés à l'élimination accélérée jusqu'à l'année 2020 pour les pays à faibles volumes de consommation;
  - iii) Toute modification de tonnage due à l'élimination accélérée pour les pays n'ayant pas de faibles volumes de consommation;
  - iv) Le retrait des projets de démonstration liés aux HCFC sur l'efficacité énergétique;
  - v) Le maintien des activités de destruction des SAO dans le plan d'activités du PNUE en tant qu'ouverture pour les PFV, à la lumière de la décision XXI/2 de la Vingt-et-unième réunion des Parties et de la décision 60/5(i) de la 60<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
  - vi) Le retrait de l'étude technico-économique sur les coûts et avantages du passage par étapes des produits de substitution des HFC à fort potentiel de réchauffement de la planète (PRG) à des solutions de remplacement à faible PRG ou à PRG nul, et des ateliers régionaux sur les possibilités de cofinancement relatif aux avantages en matière de climat engageant des institutions financières, le secteur privé et les agences internationales de développement, à la lumière du retrait de la Banque mondiale de son volet dans ces projets; et
- b) D'approuver les indicateurs d'efficacité 2010 et les objectifs pour le PNUE figurant aux Tableaux 6 et 7 contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/10 tout en fixant un objectif de 105 pour les tranches annuelles des accords pluriannuels approuvés, de 99 pour les projets individuels approuvés et de 26 pour les activités repères achevées pour les accords pluriannuels.

**iv) ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/11 propose un sommaire des activités prévues par l'ONUDI pour l'élimination des SAO durant la période 2010-2014, telles qu'ajustées par le Secrétariat conformément à la décision 60/9. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de l'ONUDI, des observations générales et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités de l'ONUDI pour 2010-2014 est joint au document.

Questions à traiter :

- Valeurs et tonnage pour le secteur de l'entretien à base de HCFC jusqu'en 2020 ont été dépassés;
- Réductions de tonnage dues à l'élimination accélérée pour les PGV;
- Augmentations de tonnage pour les PGV; et
- Nouvelles activités de destruction des SAO pour les PFV.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Appuyer le plan d'activités révisé de l'ONUDI pour la période 2010-2014 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/11, ajusté par le Secrétariat du Fonds, tout en prenant note que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leur niveau de financement, et que l'appui est accordé en tenant compte des modifications fondées sur :
  - i) Les activités associées aux questions soulevées dans le plan d'activités général, dont les ajustements associés aux valeurs globales de coût-efficacité;
  - ii) Le maintien ou l'élimination de sommes ou de volumes associés à l'élimination accélérée jusqu'en 2010 dans les pays à faible volume de consommation;
  - iii) Toute réduction de volume associée à l'élimination accélérée suivant les explications fournies par l'ONUDI pour les pays à faible volume de consommation;
  - iv) Toute augmentation de volume découlant des explications de l'ONUDI pour les pays à plus fort volume de consommation;
  - v) Le maintien des activités de destruction des SAO dans le plan d'activités de l'ONUDI comme fenêtre pour les pays à faible volume de consommation à la lumière de la décision XXI/2 de la vingt et unième Réunion des Parties et de la décision 60/5 i) de la 60<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif ; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI indiqués au Tableau 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/11 tout en fixant un objectif de 26 tranches d'accords pluriannuels approuvés, de 40 projets individuels approuvés, de 956,7 tonnes PAO de SAO éliminées dans le cadre de projets individuels, de 15 projets achevés et de 13 activités repères menées à terme pour les accords pluriannuels.
  - v) **Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/12 propose un sommaire des activités prévues par la Banque mondiale pour l'élimination des SAO durant la période 2010-2014, telles qu'ajustées par le Secrétariat conformément à la décision 60/9. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de la Banque mondiale, des observations générales et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le texte complet du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2010-2014 est joint au document.

Questions à traiter :

- Valeurs et tonnage pour le secteur de l'entretien à base de HCFC jusqu'en 2020 ont été dépassés;
- Réductions de tonnage dues à l'élimination accélérée pour les PGV;
- Retrait des activités retirées par la Banque mondiale en tant que demandes du programme de travail :
  - Atelier et préparation d'une étude sur les options techniques pour respecter les obligations de l'élimination accélérée des HCFC puisque la Banque mondiale a retiré ses demandes pour cette activité;
  - Élaboration de programmes d'investissement relatifs aux HCFC en Afrique.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Appuyer le plan d'activités révisé de la Banque mondiale pour la période 2010-2014 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/12, tel qu'ajusté par le Secrétariat du Fonds, tout en notant que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et tient compte des modifications apportées aux activités suivantes :
  - i) Les activités associées aux questions abordées dans le plan d'activités général, y compris tout ajustement basé sur des valeurs globales d'efficacité par rapport au coût;
  - ii) L'élimination de l'atelier et de la préparation d'une étude sur les choix techniques propres à répondre aux obligations d'élimination des HCFC, la Banque mondiale ayant retiré ses demandes pour cette activité;
  - iii) Le maintien ou la suppression des valeurs et du volume associés à l'élimination accélérée jusqu'en 2020 pour les pays à faible volume de consommation ;
  - iv) Toute réduction du volume de consommation due à l'élimination accélérée sur la base des explications fournies par la Banque mondiale;
  - v) Le retrait de la demande pour le développement de programmes d'investissement relatifs aux HCFC en Afrique; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale qui figurent dans le Tableau 4 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/12, tout en fixant un objectif de neuf tranches annuelles d'accords pluriannuels et de quatre projets individuels à approuver.

**7. Mise en oeuvre du programme****a) Rapports périodiques au 31 décembre 2009****i) Rapport périodique global**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/13 résume les progrès accomplis et les informations financières concernant la mise en oeuvre des projets et activités soutenus par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2009. Le rapport comprend trois parties et trois annexes : la Partie I résume les progrès de la mise en oeuvre dans les pays; la Partie II résume les activités jusqu'à la fin de 2009

et la Partie III contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds. L'Annexe I contient les données sur la mise en œuvre des projets par pays et l'Annexe II propose une analyse des données des rapports périodiques. L'Annexe III contient les modifications proposées à l'inventaire des projets approuvés.

Questions à traiter :

- Rapport de situation sur la mise en œuvre des projets concernant les inhalateurs à doseur;
- Projets de refroidisseurs;
- Préparation de PGEH;
- État des modifications apportées aux systèmes de permis, aux règlements et à la législation pour couvrir les HCFC;
- Cofinancement dans les PGEH; et
- Modifications de tonnage dans l'inventaire des projets approuvés.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport périodique global du Fonds multilatéral proposé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/13;
  - ii) Des retards survenus dans plusieurs projets sur les refroidisseurs approuvés par le Comité exécutif et encourager les agences d'exécution à appliquer les leçons tirées des projets sur les refroidisseurs à de futurs projets sur les HCFC;
  - iii) Avec inquiétude que les activités de préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC devraient durer plus longtemps que prévu au cours de l'année, de façon générale, et ce, pour une deuxième année consécutive, et exhorter les agences bilatérales et d'exécution à terminer le développement des plans de gestion de l'élimination des HCFC le plus tôt possible;
  - iv) Que les agences bilatérales et d'exécution devraient informer tous les pays que les plans de gestion de l'élimination des HCFC qui ne prévoient pas de cofinancement à l'étape de la soumission pour approbation pourraient ne pas maximiser le financement des plans de gestion de l'élimination des HCFC, et que le cofinancement obtenu après l'approbation des plans de gestion de l'élimination des HCFC pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre;
  - v) Des modifications apportées aux volumes dans l'inventaire des projets achevés dans les projets indiqués à l'Annexe III au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/13;
- b) Prier les agences bilatérales et d'exécution de vérifier l'information contenue dans l'évaluation du Secrétariat sur l'état des modifications apportées au programme de permis pour les HCFC et fournir de l'information sur l'état le plus récent à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

## ii) Coopération bilatérale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/14](#) présente le rapport périodique sur les activités mises en œuvre jusqu'au 31 décembre 2009 dans le cadre de la coopération bilatérale par les pays suivants : Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, République tchèque et Suède.

### Questions à traiter :

- Rapports de situation supplémentaires en raison du faible taux de décaissement et/ou des retards;
- Préparation de PGEH; et
- État des modifications apportées aux systèmes de permis, aux règlements et à la législation pour couvrir les HCFC.

### Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) A prendre note avec satisfaction des rapports périodiques soumis par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et de la Suède présentés dans la note [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/14](#);
- b) A demander aux gouvernements d'Israël, du Portugal et de la Suisse de présenter leurs rapports périodiques à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) A demander aux gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, d'Israël, du Japon et du Portugal de soumettre à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité Exécutif des rapports sur projets ayant des retards de mise en œuvre, indiqués dans le Tableau 2 de la note [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/14](#);
- d) A demander de nouveaux rapports de situation pour les projets ci-après :
  - i) Plan d'élimination des SAO en Bolivie (BOL/PHA/57/TAS/32), mis en œuvre par le Canada;
  - ii) Plan d'élimination des CFC au Burkina Faso (BKF/PHA/54/INV/24), mis en œuvre par le Canada;
  - iii) Plan d'élimination des SAO à Cuba (CUB/PHA/45/INV/32), mis en œuvre par le Canada;
  - iv) Plan d'élimination des CFC à Sainte-Lucie (STL/PHA/52/INV/12 et STL/PHA/56/INV/15), mis en œuvre par le Canada;
  - v) Plan d'élimination des CFC en République démocratique populaire lao (LAO/PHA/54/INV/18), mis en œuvre par la France;
  - vi) Plan d'élimination des SAO en Ouganda (UGA/PHA/55/INV/13 et UGA/PHA/59/INV/15), mis en œuvre par la France;
  - vii) Programme de gestion des halons en République islamique d'Iran (IRA/HAL/28/TAS/49), mis en œuvre par la France;

- viii) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes (PGF) en République démocratique populaire lao (LAO/REF/34/TRA/04), mis en œuvre par la France;
- ix) Mise en œuvre du réseau de récupération et du recyclage des SAO au Liban (LEB/REF/23/TAS/21);
- x) Plan national d'élimination des CFC en République islamique d'Iran (IRA/PHA/45/INV/169), mis en œuvre par l'Allemagne;
- xi) Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Bolivie (BOL/PHA/55/PRP/31), mise en œuvre par l'Allemagne, sur l'état des retards et des modifications apportés aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xii) Préparation du PGEH au Kenya (KEN/PHA/58/PRP/49), mise en œuvre par l'Allemagne, sur l'achèvement du plan de gestion finale de l'élimination (PGEF) en vue de traiter de la préparation du PGEH et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xiii) Préparation du PGEH en Namibie (NAM/PHA/55/PRP/14 et NAM/PHA/57/PRP/15), mise en œuvre par l'Allemagne, sur l'état de la réunion des parties prenantes et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xiv) Préparation du PGEH au Brésil (BRA/PHA/55/PRP/282 et BRA/PHA/57/PRP/286), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais;
- xv) Préparation du PGEH en Chine (CPR/PHA/55/PRP/469 et CPR/PHA/57/PRP/482), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xvi) Préparation du PGEH en Inde (IND/PHA/56/PRP/426), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais;
- xvii) Préparation du PGEH en République islamique d'Iran (IRA/PHA/56/PRP/190 and IRA/PHA/57/PRP/192), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xviii) Préparation du PGEH au Lesotho (LES/PHA/57/PRP/12), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xix) Préparation du PGEH en Libéria (LIR/PHA/57/PRP/14), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;

- xx) Préparation du PGEH à Maurice (MAR/PHA/55/PRP/20), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xxi) Préparation du PGEH en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG/PHA/57/PRP/10), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xxii) Préparation du PGEH aux Seychelles (SEY/PHA/58/PRP/15), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xxiii) Préparation du PGEH au Zimbabwe (ZIM/PHA/59/PRP/42), mise en œuvre par l'Allemagne, sur les raisons des délais et sur l'état des modifications apportées aux systèmes d'autorisation à l'égard des mesures de contrôle accélérées des HCFC;
- xxiv) Projet sur le bromure de méthyle sur les haricots verts et les melons au Maroc (MOR/FUM/56/INV/62), mis en œuvre par l'Italie;
- xxv) PGEF au Sénégal (SEN/PHA/52/INV/24 et SEN/PHA/57/INV/28), mis en œuvre par l'Italie;
- xxvi) Plan national d'élimination des CFC (NCPP) en Roumanie (ROM/PHA/45/TAS/31), mis en œuvre par la Suède;
- xxvii) NCPP en Serbie (YUG/PHA/43/TAS/22), mis en œuvre par la Suède.

**iii) PNUD**

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/15](#) présente le rapport périodique du PNUD sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2009 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Faible taux de décaissement et/ou retards dans les APA;
- Aucun décaissement signalé pour trois projets de renforcement des institutions (RI) approuvés depuis plus d'un an;
- Retards dans des PGF et intégration possible d'un PGF à un PGEH;
- Retards dans des projets sur le bromure de méthyle et sur les halons;
- Retards dans un projet de démonstration sur les HCFC;
- Retards dans la préparation de PGEH et de plans sectoriels;
- État des modifications apportées aux systèmes de permis, aux règlements et à la législation pour couvrir les HCFC;
- Informations sur le cofinancement dans les PGEH;
- Retards dans des projets de conversion des inhalateurs à doseur;
- Faible taux de décaissement dans certains projets de refroidisseurs; et

- Rapports incomplets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUD contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/15;
- b) Demander que soient présentés des rapports de situation supplémentaires sur les projets suivants lors de la 62<sup>e</sup> réunion :
  - i) En raison des faibles taux de décaissement des fonds approuvés pour les projets d'élimination des CFC dans les pays suivants :
    - a. Tchad (CHD/PHA/53/INV/16);
    - b. Guatemala (GUA/PHA/56/INV/35);
    - c. Maldives (MDV/PHA/53/INV/15);
    - d. Mauritanie (MAU/PHA/57/INV/22);
    - e. Mozambique (MOZ/PHA/56/INV/15);
    - f. Pérou (PER/PHA/55/INV/41);
    - g. Suriname (SUR/PHA/56/INV/16);
    - h. République unie de Tanzanie (URT/PHA/54/INV/23);
  - ii) Examiner le faible décaissement pour les projets de renforcement institutionnel dans les pays suivants :
    - a. Géorgie (GEO/SEV/57/INS/28);
    - b. Pakistan (PAK/SEV/57/INS/73);
    - c. Uruguay (URU/SEV/56/INS/49);
  - iii) Examiner la composante du plan de gestion des refroidisseurs (PGR) pour l'assistance technique pour les secteurs de services de réfrigération et des MAC au Brunéi Darussalam (BRU/REF/44/TAS/10) concernant les activités entreprises dans le cadre du projet;
  - iv) Examiner la situation de la composante du PGR de recyclage des MAC en Guinée-Bissau (GBS/REF/43/TAS/07) depuis l'adjudication du contrat pour l'équipement;
  - v) Examiner la composante du PGR pour la récupération et le recyclage du frigorigène au CFC-12 en Haïti (HAI/REF/39/TAS/04) et la composante de surveillance du PGR en Haïti (HAI/REF/39/TAS/06) à la lumière des problèmes liés au tremblement de terre en Haïti;
  - vi) Examiner l'achèvement et le niveau de décaissement pour les activités du PGR en Sierra Leone (SIL/REF/41/TAS/06&07);
  - vii) Examiner les retards liés au projet régional sur le bromure de méthyle en Afrique (AFR/FUM/38/TAS/32) et le projet de démonstration sur le bromure de méthyle au Mexique (MEX/FUM/26/DEM/86);

- viii) Examiner la situation du décaissement de fonds pour le projet de banque de halons en République dominicaine (DOM/HAL/51/TAS/39) et au Chili (CHI/HAL/51/TAS/164);
  - ix) Examiner le retard dans le projet d'assistance technique sur les halons en Sierra Leone (SIL/HAL/51/TAS/15) en raison du désir d'achever les activités du plan de gestion des frigorigènes (PGF) et le plan de gestion de l'élimination finale (PGEF);
  - x) Faire état du travail supplémentaire nécessaire en raison de l'atelier des intervenants qui doit se tenir en juillet 2010 pour le projet de démonstration sur les mousses au formiate de méthyle au Mexique (MEX/FOA/56/TAS/141);
  - xi) Examiner la raison des retards pour les projets de préparation du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour lesquels il n'a pas été fourni d'information à l'Annexe II et pour les PGEH accusant des retards dans les pays suivants : Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Salvador, Géorgie, Kirghizistan, Nigéria, Panama, Pérou, République de Moldova et Uruguay;
  - xii) Examiner les retards dans la préparation des plans sectoriels figurant à l'Annexe III du présent document;
  - xiii) Examiner la situation des modifications des systèmes d'autorisation, systèmes de quotas, réglementations, dispositions législatives pour les pays suivants : Angola, Argentine, Arménie, Chili, Chine, Colombie, Cuba, République dominicaine, Salvador, Fiji, Gambie, Géorgie, Indonésie, Jamaïque, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Panama, Pérou, Trinidad-et-Tobago, Uruguay;
  - xiv) Examiner les mesures spécifiques en matière de cofinancement des 36 PGEH au titre de la mise en œuvre du PNUD en tant qu'organisme responsable figurant à l'Annexe II du présent document;
  - xv) Examiner la situation de l'élaboration des formulations pour le projet de conversion des inhalateurs à doseur (ID) en Colombie (COL/ARS/56/INV/71);
  - xvi) Examiner la situation de l'obtention du reste du financement pour le projet de refroidisseur au Brésil (BRA/REF/47/DEM/275); examiner l'établissement du mécanisme de remboursement des compagnies dans le cadre du projet de refroidisseur des Caraïbes (LAC/REF/47/DEM/36); examiner la situation du décaissement dans le projet de refroidisseur en Colombie (COL/REF/47/DEM/65);
- c) Demander au PNUD d'intégrer les activités du PGF à la Barbade (BAR/REF/43/TAS/11&12) dans les PGEH en vertu de la décision 60/11 b);
- d) Demander des rapports de situation additionnels pour répondre aux questions du Secrétariat sur les projets suivants : « Elimination de la consommation des CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur en aérosol (Beximco, Square Pharmaceutical et Acme Pharmaceutical) » (BGD/ARS/52/INV/26), « Mise en œuvre du PGF : assistance technique pour les secteurs de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobile » (BRU/REF/44/TAS/10), « Plan d'élimination des CFC dans

la fabrication des inhalateurs à doseur pharmaceutiques » en Inde (IND/ARS/56/INV/423), « Plan d'élimination des CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur pharmaceutiques » au Pakistan (PAK/ARS/56/INV/71); et

- e) Noter que lors de la 62<sup>e</sup> session, le PNUD fera état des neuf projets accusant des retards de mise en œuvre, dont cinq projets classés comme tels en 2008.

**iv) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/16 présente le rapport périodique du PNUE sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2009 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Faible taux de décaissement et/ou retards dans les APA;
- Retards dans la préparation de PGEH;
- État des modifications apportées aux systèmes de permis, aux règlements et à la législation pour couvrir les HCFC;
- Informations sur le cofinancement dans les PGEH;
- Obstacles à la mise en œuvre de projets de RI;
- Inexactitudes dans les décaissements/obligations
- Rapport à cette réunion sur l'achèvement de la formation sur les politiques pour les fonctionnaires locaux en Chine; et
- Rapport incomplet sur la stratégie concernant les inhalateurs à doseur au Pakistan.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/16;
- b) Demander que des comptes rendus de situation supplémentaires soient présentés à la 62<sup>e</sup> réunion pour les accords pluriannuels suivants :
- i) En raison des retards et des faibles niveaux de décaissement pour les pays suivants :
- a. Bahreïn (BAH/PHA/50/TAS/17);
  - b. Burundi (BDI/PHA/55/TAS/22);
  - c. Guinée équatoriale (EQG/PHA/57/TAS/04);
  - d. Erythrée (ERI/PHA/54/TAS/04);
  - e. Guatemala (GUA/PHA/56/TAS/34);
  - f. Koweït (KUW/PHA/52/TAS/10);
  - g. Pérou (PER/PHA/55/TAS/42);
  - h. Arabie saoudite (SAU/PHA/53/TAS/04);
  - i. Sierra Leone (SIL/PHA/57/TAS/19);

- ii) En raison de retards dans la mise en œuvre des accords pluriannuels suivants :
  - a. Plan d'élimination des CFC au Belize (BZE/PHA/53/TAS/19);
  - b. Plan d'élimination des CFC dans les Comores (COI/PHA/56/TAS/16);
  - c. Plan d'élimination des CFC à Haïti (HAI/PHA/58/TAS/15);
  - d. Plan d'élimination des CFC au Mali (MLI/PHA/57/TAS/27);
  - e. Plan d'élimination des CFC en Mauritanie (MAU/PHA/53/TAS/18);
  - f. Plan d'élimination des CFC au Nicaragua (NIC/PHA/56/TAS/22);
  - g. Plan d'élimination des CFC au Panama (PAN/PHA/50/TAS/27);
  - h. Plan d'élimination des CFC en République de Moldavie (MOL/PHA/56/TAS/22);
  - i. Plan d'élimination des CFC au Samoa (SAM/PHA/57/TAS/12);
  - j. Plan d'élimination des SAO en Afghanistan (AFG/PHA/47/TAS/05);
  - k. Plan d'élimination des SAO au Madagascar (MAG/PHA/56/TAS/18);
  
- c) Noter que six projets du PNUE ont été classés comme ayant des retards dans leur mise en œuvre, y compris trois projets qui ont été classés comme tels l'année dernière, et qu'un rapport sur ces projets devrait être présenté à la 62<sup>e</sup> réunion;
  
- d) Demander que des comptes rendus de situation supplémentaires sur les projets suivants soient présentés à la 62<sup>e</sup> réunion pour surveiller les activités de préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) qui accusent des retards pour les raisons suivantes :
  - i) L'absence de politiques relatives aux HCFC dans les pays suivants : Bhoutan, Burkina Faso, Tchad, Chine, les Comores, Inde, Pakistan et Sri Lanka;
  - ii) L'indisponibilité d'un expert local pour mener l'enquête au Qatar;
  - iii) L'accent mis sur la mise en œuvre du plan national d'élimination, la taille du pays et les capacités nationales en Arabie saoudite;
  - iv) L'accent mis sur l'achèvement des activités d'élimination des CFC dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Belize, la République démocratique du Congo, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Suriname;
  - v) Le retard du gouvernement dans la signature du mémorandum d'entente dans les pays suivants : Brunéi Darussalam, Congo (le), Guinée équatoriale, Erythrée, Gabon, Guinée, Mauritanie, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe;
  - vi) L'instabilité politique au Honduras;
  - vii) L'insécurité dans le pays ainsi que la recherche de la production de mousse en Afghanistan;
  - viii) L'impossibilité d'évaluer les retards car l'information n'a pas été fournie par le PNUE pour les pays suivants : les Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Cambodge, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Guinée-Bissau, Iran (République islamique d'), Madagascar, Malawi, Mali, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Oman, Rwanda, Sainte-Lucie,

Sierra Leone, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Ouganda et Zambie;

- e) Demander que des comptes rendus de situation supplémentaires sur les projets suivants soient présentés à la 62<sup>e</sup> réunion afin de suivre l'état des modifications apportées aux systèmes de permis/quotas, à la réglementation et la législation pour les pays suivants dont la mise en œuvre du PGEH est assurée par le PNUE : Afghanistan, les Bahamas, Bahreïn, Belize, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Iles Cook, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Dominique, Equateur, Ethiopie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Kiribati, Koweït, Madagascar, Mali, Iles Marshall, Mauritanie, Micronésie (Etats fédérés de), Myanmar, Nauru, Nioué, Palaos, Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Iles Salomon, Somalie, Suriname, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Yémen;
- f) Surveiller des mesures spécifiques de cofinancement pour les 71 plans de gestion de l'élimination des HCFC dont la mise en œuvre est assurée par le PNUE et qui sont mentionnés à l'Annexe II du présent document;
- g) Demander que des comptes rendus de situation supplémentaires soient présentés à la 62<sup>e</sup> réunion sur les projets individuels de renforcement des institutions suivants :
  - ix) Sur l'état d'avancement de la signature des mémorandums d'entente pour le renforcement des institutions dans les pays suivants :
    - a. Burundi (BDI/SEV/57/INS/25);
    - b. Brunéi Darussalam (BRU/SEV/43/INS/05);
    - c. Myanmar (MYA/SEV/58/INS/11);
  - x) Sur l'état d'avancement des rapports en attente et de la signature du mémorandum d'entente pour le projet de renforcement des institutions au Botswana (BOT/SEV/53/INS/10);
  - xi) Sur la question des rapports en attente pour les projets de renforcement des institutions dans les pays suivants :
    - a. Maurice (MAR/SEV/53/INS/19);
    - b. Arabie saoudite (SAU/SEV/53/INS/02);
    - c. Zambie (ZAM/SEV/57/INS/24);
  - xii) Sur la question des changements dans l'Unité nationale d'ozone à Maurice (MAU/SEV/57/INS/23);
- h) Noter que les chiffres relatifs aux décaissements comprennent les fonds engagés pour le projet d'inhalateurs à doseur au Bangladesh (BGD/ARS/52/TAS/27) et les activités de suivi du plan de gestion des frigorigènes au Brunéi Darussalam (BRU/REF/44/TAS/09), car ces erreurs pourraient avoir une incidence sur le rapprochement des comptes à la 62<sup>e</sup> réunion;
- i) Noter que la formation en matière de politique pour les autorités locales (troisième tranche) en Chine (CPR/SEV/43/TRA/413) s'est achevée en décembre 2009, après avoir reçu des informations du PNUE à la réunion; et

- j) Demander au PNUE de présenter un compte rendu de situation supplémentaire sur la stratégie nationale de transition à des inhalateurs à doseur sans CFC au Pakistan (PAK/ARS/56/TAS/72) à la 62<sup>e</sup> réunion afin de répondre à la question de l'organisation d'ateliers additionnels et de l'achèvement du projet en novembre 2011 alors que 88% des fonds approuvés ont été décaissés jusqu'à la fin de 2009.

v) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/17 présente le rapport périodique de l'ONUDI sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2009 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Faible taux de décaissement et/ou retards dans les APA;
- Obstacles à la mise en œuvre d'un projet de RI;
- Progrès lents dans l'amorce d'un projet de destruction des SAO;
- Retards dans la préparation de PGEH et de plans sectoriels;
- État des modifications apportées aux systèmes de permis, aux règlements et à la législation pour couvrir les HCFC;
- Informations sur le cofinancement dans les PGEH;
- Retards dans les projets de conversion des inhalateurs à doseur;
- Faible taux de décaissement et/ou retards dans les projets de refroidisseurs; et
- Inexactitudes dans les données.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/17;
- b) Demander la soumission à sa 62<sup>e</sup> réunion de nouveaux rapports de situation sur les projets ci-après, pour les raisons suivantes :
- i) Faibles taux de décaissement des fonds approuvés pour des accords pluriannuels (APA) :
- a) Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) au Burundi (BDI/PHA/55/INV/24);
  - b) PGEF en Erythrée (ERI/PHA/54/INV/05);
  - c) PGEF en Guinée (GUI/PHA/55/INV/20);
  - d) Projet de bromure de méthyle (haricots verts et melons) au Maroc (MOR/FUM/56/INV/61);
  - e) PGEF au Niger (NER/PHA/54/INV/21 et NER/PHA/58/INV/23);
- ii) Retards dans les APA en cours :
- a) Plan national d'élimination de CFC en Argentine (ARG/PHA/53/INV/152, ARG/PHA/47/INV/147 et ARG/PHA/50/INV/150);

- b) Plan national d'élimination de SAO en Bosnie-Herzégovine (BHE/PHA/44/INV/21 et BHE/PHA/52/INV/22);
  - c) Plan d'élimination de CTC en République populaire démocratique de Corée (DRK/PHA/55/INV/52);
  - d) Plan d'élimination de CTC dans les secteurs de la consommation et de la production en Inde (IND/PHA/45/INV/385 et IND/PHA/49/INV/402);
  - e) Plan national d'élimination de CFC en Jamahiriya arabe libyenne (LIB/PHA/45/INV/25);
  - f) Projet d'élimination de la production de bromure de méthyle en Chine (CPR/PRO/56/INV/475);
- iii) Surveiller la signature du document du projet de renforcement des institutions en Bosnie-Herzégovine (BHE/SEV/43/INS/19);
  - iv) Surveiller les progrès de l'atelier initial des parties prenantes pour la préparation d'un projet de destruction de SAO en Algérie (ALG/DES/59/PRP/74);
  - v) Surveiller les raisons des retards signalés dans la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour lesquels aucune information n'a été soumise et ceux qui souffrent de retards, dans les pays suivants : Albanie, Algérie, Argentine, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Chine, Croatie, the République populaire démocratique de Corée, Egypte, Guatemala, Honduras, Inde, Iraq, Jordanie, Koweït, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, Afrique du Sud, Arabie saoudite, Sénégal, Serbie, Soudan, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Venezuela (République bolivarienne de) et Yémen;
  - vi) Surveiller les retards dans la préparation des plans sectoriels suivants : mousses XPS (Chine), climatisation (Chine), climatisation (Argentine) et réfrigération (Mexique);
  - vii) Surveiller la situation des modifications aux systèmes de licences/quotas/règlementation /législation dans les pays ci-après, pour lesquels l'ONUDI met en œuvre des PGEH : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Croatie, République populaire démocratique de Corée, Egypte, Honduras, Iraq, Jordanie, Jamahiriya arabe libyenne, Monténégro, Maroc, Nicaragua, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Serbie, Soudan, Afrique du Sud, République arabe syrienne, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Tunisie, Turkménistan, Turquie et Venezuela (République bolivarienne de);
  - viii) Surveiller les mesures relatives au cofinancement de 39 PGEH dont la mise en œuvre est assurée par l'ONUDI, comme il est indiqué dans l'Annexe II au présent document;
  - ix) Surveiller la mise en place de politiques et de règlements régissant les utilisations essentielles des CFC pour permettre l'octroi de contrats d'inhalateurs à doseur dans les plans sectoriels en Chine (CPR/ARS/56/INV/473);
  - x) Surveiller l'achèvement de la construction des nouveaux locaux de production nécessaires au projet d'inhalateurs à doseur en Egypte (EGY/ARS/50/INV/92);

- xi) Surveiller les faibles taux de décaissement dans le projet régional de refroidisseurs à base de CFC en Afrique (AFR/REF/48/DEM/37);
  - xii) Surveiller la décision de remplacer le refroidisseur plutôt que de l'adapter dans le projet de refroidisseur en République arabe syrienne (SYR/REF/47/DEM/93);
  - xiii) Surveiller les efforts de recherche de partage des coûts pour le projet de refroidisseur en Côte d'Ivoire (IVC/REF/57/INV/32);
- c) Demander à l'ONUDI d'aligner sa date de clôture financière sur la date requise par le Secrétariat (passer de 'achevé' (COM) à 'financièrement clôturé' (FIN)) pour les projets dont la date officielle d'achèvement est indiquée comme étant décembre 2009, aux fins de cohérence avec les rapports des autres agences d'exécution; et
- d) Noter que l'ONUDI rendra compte à la 62<sup>e</sup> réunion de la situation de cinq projets ayant des retards de mise en œuvre en 2009, dont trois projets classés dans cette catégorie en 2008.

**vi) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/18 présente le rapport périodique de la Banque mondiale sur les activités menées jusqu'au 31 décembre 2009 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Faible taux de décaissement et/ou retards dans les APA;
- Retards dans les projets sur le bromure de méthyle et sur les halons;
- Retards dans la préparation de PGEH et de plans sectoriels;
- État des modifications apportées aux systèmes de permis, aux règlements et à la législation pour couvrir les HCFC;
- Informations sur le cofinancement dans les PGEH; et
- Faible taux de décaissement dans les projets de refroidisseurs.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/18 ;
- b) Demander la remise de rapports de situation supplémentaires à la 62<sup>e</sup> réunion sur les projets suivants :
  - i) En raison de retards dans les accords pluriannuels (APA) en cours, incluant :
    - a. le plan sectoriel pour la réfrigération en Indonésie (IDS/REF/51/INV/178) ;  
et
    - b. le plan national d'élimination des CFC en Malaisie (MAL/PHA/52/INV/158, MAL/PHA/55/INV/160, (MAL/PHA/59/INV/166) ;

- ii) Afin de savoir si le budget octroyé par le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a été reçu ou si la Banque a modifié l'accord pour permettre l'octroi d'une avance pour les activités du plan de gestion de l'élimination finale des CFC à Antigua-et-Barbuda (ANT/PHA/44/INV/10) ;
  - iii) En raison des faibles taux de décaissement des fonds approuvés dans les APA pour les projets suivants :
    - a. Plan national d'élimination des CFC en Argentine – secteur des refroidisseurs (ARG/PHA/47/INV/148) ;
    - b. Plan d'élimination accélérée des CFC en Inde (IND/PRO/59/INV/435) ;
    - c. Projet sur le bromure de méthyle en Thaïlande (THA/FUM/50/INV/147) ;
    - d. Plan national d'élimination des SAO en Tunisie (TUN/PHA/49/INV/47) ; et
    - e. Accord national sur l'élimination du bromure de méthyle au Viet Nam (VIE/FUM/50/INV/48) ;
  - iv) Pour surveiller les retards existants dans les projets suivants :
    - a. Projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Argentine (ARG/FUM/29/DEM/93) ;
    - b. Projet de stockage des halons en Argentine (ARG/HAL/26/TAS/80) ; et
    - c. Projet de stockage des halons en Thaïlande (THA/HAL/29/TAS/121) ;
  - v) Pour surveiller la raison des retards dans les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) sur lesquels aucune information n'a été fournie et dans les PGEH qui affichent des retards pour les pays suivants : Chine (CPR/PHA/55/PRP/467, CPR/PHA/55/PRP/468), Philippines (PHI/PHA/55/PRP/84), Thaïlande (THA/PHA/55/PRP/151) et Viet Nam (VIE/PHA/55/PRP/50) ainsi que le plan sectoriel de la réfrigération à base de HCFC aux Philippines (PHI/REF/59/PRP/88) ;
  - vi) Pour surveiller l'état des modifications apportées aux programmes de permis/de quotas/réglementations/mesures législatives dans les pays suivants dont les PGEH sont mis en œuvre par la Banque mondiale : Philippines et Thaïlande ;
  - vii) Pour surveiller des actions spécifiques pour le cofinancement des PGEH, mis en œuvre par la Banque mondiale, dans les pays suivants : Chine, Indonésie, Sri Lanka et Thaïlande ;
  - viii) Pour surveiller l'absence de décaissement dans le projet mondial sur les refroidisseurs (GLO/REF/47/DEM/268) ; et
- c) Prendre note que la Banque mondiale communiquera un rapport à la 62<sup>e</sup> réunion sur un total de trois projets connaissant des retards de mise en œuvre dont deux étaient déjà classés dans cette catégorie en 2008.

**b) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de l'année 2009**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/19](#) présente l'évaluation des plans d'activités de 2009 des agences d'exécution, effectuée à partir des indicateurs d'efficacité adoptés par la décision 41/93, des pondérations révisées adoptées par la décision 47/51 pour toutes les agences,

des objectifs adoptés par le Comité exécutif pour les plans d'activités de 2009 (décisions 57/8 à 57/11) et des rapports périodiques et financiers des agences présentés à cette réunion. Le document présente aussi une analyse des tendances pour chacun des neuf indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations des années précédentes ainsi que les résultats de l'évaluation qualitative de l'efficacité des agences d'exécution à partir de l'information reçue des administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone. Il se termine par les observations et recommandations du Secrétariat.

#### Questions à traiter

- Évaluation quantitative légèrement inférieure à celle de 2008;
- Évaluation qualitative dans l'ensemble satisfaisante ou très satisfaisante pour les agences d'exécution; et
- Nécessité d'avoir des discussions avec les Bureaux nationaux de l'ozone sur les domaines où les évaluations sont moins satisfaisantes.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) De l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2009, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/19;
  - ii) Des résultats de l'évaluation quantitative de l'efficacité des agences d'exécution de 2009 sur une échelle de 100, comme suit : PNUD (89), PNUE (85), ONUDI (92) et Banque mondiale (71);
  - iii) Que les agences d'exécution (Canada, France, Allemagne, PNUD, PNUE, ONUDI et Banque mondiale) ont reçu une évaluation qualitative de leur efficacité très satisfaisante ou satisfaisante de la part des Bureaux nationaux de l'ozone dans le cadre de l'évaluation générale de l'efficacité en 2009;
- b) Demander :
  - i) Au PNUE d'organiser une discussion ouverte et constructive avec les Bureaux de l'ozone du Tchad et du Paraguay sur les domaines où ses services ont été perçus « moins satisfaisants » et « insatisfaisants » et de faire part des résultats de ces consultations sur les questions de mise en œuvre soulevées par les évaluations d'efficacité qualitative à la 62e réunion;
  - ii) Au PNUD de faire part de sa discussion avec le Bureau de l'ozone au Paraguay sur les domaines où ses services ont été perçus « moins satisfaisants » à la 62e réunion;
  - iii) Au PNUD de fournir un compte-rendu supplémentaire de la situation de l'achat d'équipement pour le projet du plan de gestion de l'élimination finale au Togo (TOG/PHA/54/INV/16) au cours de la même réunion;

- iv) Au PNUÉ d'organiser une discussion ouverte et constructive avec le Bureau de l'ozone de la Colombie où ses services ont été perçus « moins satisfaisants » et « insatisfaisants » et de faire part des résultats de ces consultations sur les questions de mise en œuvre soulevées par les évaluations d'efficacité qualitative à la 62e réunion; et
- v) A l'ONUDI d'organiser une discussion ouverte et constructive avec les Bureaux de l'ozone dans les domaines où ses services ont été perçus « moins satisfaisants » et de faire part des résultats de ces consultations sur les questions de mise en œuvre soulevées par les évaluations d'efficacité qualitative du Bénin, du Kenya et du Kirghizistan à la 62e réunion.

**c) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comprenant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/20 et Add.1 contiennent les rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets suivants dont les accords comportaient des exigences particulières pour la remise de rapports : PGEF au Bhoutan, plan sectoriel pour l'élimination des SAO dans des applications comme agent de transformation (phase II) et production correspondante de tétrachlorure de carbone en Chine; plan d'élimination du tétrachlorure de carbone en Inde pour les secteurs de la consommation et de la production, PGEF au Népal, PNE pour la République bolivarienne du Venezuela et une demande de réallocation des fonds pour le plan sectoriel visant la production de bromure de méthyle en Chine. Le document présente les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) En ce qui concerne le Bhoutan, de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination finale pour le Bhoutan.
- b) En ce qui concerne la Chine :

Plan sectoriel pour l'élimination des utilisations des SAO comme agents de transformation (phase II)

- i) Prendre note de la vérification de la consommation de CTC de la Phase II du plan sectoriel pour le CTC en 2009 ;
- ii) Encourager la Chine à poursuivre ses efforts de contrôle de l'utilisation de CTC en tant qu'agent de transformation dans les chaînes de fabrication convertie pour fonctionner sans CTC et à continuer de surveiller l'utilisation du CTC dans diverses entreprises ; et
- iii) Approuver la réaffectation des fonds restant du plan sectoriel pour la Chine phase I pour financer la surveillance continue, la remise de rapports et les activités d'assistance technique dans le cadre du plan sectoriel phase II pour la Chine.

Accord sur le plan sectoriel pour la production de bromure de méthyle

- iv) Prendre note, avec satisfaction, des informations fournies sur la réaffectation des fonds pour l'accord sur le plan sectoriel pour la production de bromure de méthyle de la première tranche pour l'assistance technique.
- c) En ce qui concerne l'Inde :
- i) Prendre note de la vérification de la production et de consommation pour l'année 2009 en Inde ;
  - ii) Prendre note que l'Inde a utilisé l'intégralité de la différence entre la consommation autorisée en 2008 et la consommation réelle de 2008, soit 1 169 tonnes PAO, en tant que matières premières en 2009 ;
  - iii) Approuver le programme de travail de 2010 du plan d'élimination du CTC pour les secteurs de consommation et de production ;
  - iv) Demander à la Banque mondiale de continuer la vérification du plan d'élimination du CTC pour les secteurs de la consommation et de la production en Inde en utilisant le format établi jusqu'à ce que la vérification de la production et de la consommation de 2011 ait été soumise ; et
  - v) Demander à la Banque mondiale de fournir des rapports sur la mise en œuvre pour les années 2010, 2011 et 2012 en temps voulu pour présentation à la seconde réunion du Comité exécutif de chaque année suivante et d'inclure dans les documents soumis tous les changements importants
- d) En ce qui concerne le Népal :
- i) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour le Népal et demander au PNUE et au PNUD d'accélérer la mise en œuvre du volet investissement du PGEF se rapportant aux utilisateurs finals et de communiquer les progrès réalisés au Comité exécutif à sa 62e réunion ;
  - ii) Exhorter le gouvernement du Népal à ratifier dès que possible les amendements restants au Protocole de Montréal.
- e) En ce qui concerne la République bolivarienne du Venezuela, recommander au Comité exécutif de prendre note de la vérification de la consommation de CFC dans la République bolivarienne du Venezuela requise aux termes de la décision 57/30 pour les années 2008 et 2009.

## **8. Propositions de projets**

### **a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/21 comporte cinq sections : une analyse du nombre de projets proposés à la 61<sup>e</sup> réunion par les agences d'exécution et bilatérales, les questions d'orientation recensées lors de l'examen des projets, les projets et les activités proposés pour

approbation générale, les projets d'investissement proposés pour examen individuel, les activités et les projets non requis pour la conformité.

Questions à traiter :

- Brève explication des raisons pour lesquelles une proposition de projet n'a pas été incluse dans la documentation présentée aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 61<sup>e</sup> réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

*Projets et activités proposés pour approbation générale*

- a) Approuver les projets et les activités présentés pour approbation générale aux niveaux de financement figurant à l'Annexe [ ] du rapport final, accompagnés des conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projets correspondants et les conditions jointes aux projets du Comité exécutif; et
- b) Que, pour les projets concernant le renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation générale inclut l'approbation des observations à communiquer aux pays bénéficiaires et qui figurent à l'Annexe ( ) au rapport final.

**b) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/22 présente un aperçu des demandes provenant des agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif compte tenu du montant maximum disponible aux fins de coopération bilatérale pour 2010. Parmi les cinq projets présentés à la 61<sup>e</sup> réunion, il y a une demande qui est pleinement traitée dans ce document tandis que les autres sont traitées dans les propositions de projets des pays respectifs.

Questions à traiter :

- Examen de la demande de mobilisation mondiale de ressources à la lumière des résultats de la discussion sur le mécanisme de financement spécial à la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner:

- a) La demande de l'Italie de financement du projet pour réaliser une étude sur les mécanismes et les stratégies de compte rendus de réductions des émissions issues de l'élimination des HCFC dans le régime du climat post-2012 : les synergies entre le Protocole de Montréal et le financement carbone dans l'introduction des solutions de remplacement des HCFC sur la base de la proposition soumise, et tout débat sur la facilité de financement spécial qui a eu lieu à la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée.
- b) Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 61<sup>e</sup> réunion de la manière suivante :
  - i) [XXXXX \$US] (y compris les frais d'agence) par rapport au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2010; et

- ii) [XXXXXX \$US] (y compris les frais d'agence) par rapport au solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2010.

**c) Amendements aux programmes de travail de 2010**

**i) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/23 regroupe neuf activités proposées par le PNUD, dont cinq demandes de renouvellement de projets de RI et de financement supplémentaire, deux demandes de préparation de projet pour des projets de démonstration sur les HCFC (PGEH), une demande de préparation de projet pour un projet de destruction des SAO et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. Les demandes pour le renouvellement des projets de RI et la préparation de projets de PGEH ont été recommandées pour approbation générale et ont donc été approuvées au point 8 a) de l'ordre du jour. Les autres sont présentées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Examen de la demande de préparation de projet pour un projet de destruction des SAO en Inde, conformément à la décision 58/19;
- Examen de la demande de mobilisation mondiale de fonds à la lumière des résultats de la discussion sur le mécanisme de financement spécial à la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver la demande de préparation de projet d'un projet pilote de destruction des SAO en Inde en accord avec la décision 58/19;
- b) Examiner la demande d'assistance technique en vue de la mobilisation des ressources afin de maximiser les avantages climatiques connexes de l'élimination des HCFC, sur la base de la proposition présentée et sur les discussions sur le mécanisme de financement spécial qui ont eu lieu dans le cadre du 30<sup>e</sup> Groupe de travail à composition non limitée (OEWG).

**ii) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/24 regroupe 33 activités proposées par le PNUE, dont 21 demandes pour des projets de renforcement des institutions, trois demandes de préparation de projet supplémentaire pour des PGEH, huit tranches de PGEF/PNE et un PGEH qui sont discutées dans les documents de projets des pays correspondants. Dix-neuf activités sont recommandées pour approbation générale et ont été approuvées au point 8 a) de l'ordre du jour. Cinq sont recommandées pour examen individuel et décrites dans ce programme de travail.

Questions à traiter :

- Demande de financement additionnel inadmissible pour le PGEH en Afghanistan;
- Au sujet des projets pour la République populaire démocratique de Corée :

- Nécessité de confirmer les modalités de décaissement des fonds dans ce pays conformément à la décision 58/35 et dans l'attente des demandes pour la préparation du PGEH et le renouvellement du projet de RI;
- Demande d'examen du financement du RI, de décembre 2009 jusqu'à présent, à titre exceptionnel; et
- Aucune donnée du programme de pays pour le Timor Leste, dans l'attente des demandes pour le renouvellement du projet de RI et la préparation du PGEH conformément à la décision 52/5f).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le renouvellement du projet de renforcement des institutions (RI) pour le Timor Leste, sous réserve que le Secrétariat du Fonds multilatéral reçoive le plus tôt possible et au plus tard le 31 juillet 2010 les données du programme de pays du Timor Leste de 2008 pour permettre la libération des fonds. Une fois le renouvellement approuvé, le Comité exécutif est invité à communiquer au gouvernement du Timor Leste les observations qui figurent dans l'Annexe [ ] du rapport final;
- b) Concernant la République populaire démocratique de Corée, confirmer que la modalité financière proposée est acceptable et d'examiner la demande à la lumière des informations présentées ;
- c) Une fois résolue la question mentionnée en b), examiner la demande de la République populaire démocratique de Corée de lui fournir, à titre exceptionnel, le financement pour le RI dont le montant sera calculé à partir de décembre 2009 jusqu'à la date de soumission de la demande au Comité exécutif.
- d) Compte tenu du problème de non-admissibilité, le Secrétariat du Fonds ne peut recommander l'approbation de la demande de financement supplémentaire pour la préparation de PGEH pour l'Afghanistan; et
- e) Approuver la demande de fonds supplémentaires pour la préparation de plan de gestion de l'élimination de HCFC pour le Timor Leste, au niveau de financement de 55 000 \$US, comme l'indique le Tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/24, sous réserve de la réception par le Secrétariat du Fonds des données du programme de pays du Timor Leste pour 2008, le plus tôt possible et au plus tard le 31 juillet 2010.

### iii) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/25 regroupe dix activités proposées par l'ONUDI aux fins de financement, dont deux demandes de renouvellement de projets de RI, six demandes de préparation de projet pour des PGEH et des activités d'investissement relatives aux HCFC, une demande de préparation de projet pour un projet de démonstration sur la destruction des SAO et un projet d'assistance technique pour le financement de la mobilisation de ressources. Les deux demandes de renouvellements de projets de RI et les quatre demandes de préparation de projets pour des activités d'investissement relatives aux HCFC ont été recommandées pour approbation générale et ont donc été approuvées au point 8 a) de l'ordre du jour. Les quatre autres demandes sont recommandées pour examen individuel et abordées en détail dans ce document.

Questions à traiter :

- Nécessité de confirmer les modalités de financement pour le décaissement de fonds à la République populaire démocratique de Corée conformément à la décision 58/35 et dans l'attente de la demande pour le PGEH et la préparation du projet d'investissement relatif au PGEH;
- Examen de la demande de préparation de projet pour le projet de destruction des SAO pour le Liban, conformément à la décision 58/19; et
- Examen de la demande de mobilisation mondiale de ressources à la lumière des résultats de la discussion sur le mécanisme de financement spécial à la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Confirmer que les modalités de financement proposées sont acceptables et examiner les demandes de préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC et les activités d'investissement visant l'élimination de HCFC pour la République populaire démocratique de Corée, à la lumière des informations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/25;
- b) Approuver la demande pour la préparation de projet pour un projet pilote de destruction des SAO au Liban, conformément aux décisions 58/19 et 59/10;
- c) Examiner la demande d'assistance technique visant la mobilisation de ressources afin de maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC, sur la base de la proposition soumise et des discussions sur un mécanisme de financement spécial qui se sont tenues à la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition illimitée (OEWG).

**iv) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/26 regroupe six activités proposées par la Banque mondiale aux fins de financement, dont une demande de renouvellement de projet de renforcement des institutions, quatre demandes de préparation de projet pour des activités relatives aux PGEH et une demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources. La demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et les demandes de préparation de projet pour des PGEH ont été recommandées pour approbation générale et ont été traitées au point 8 a) de l'ordre du jour. La demande concernant le projet d'assistance technique pour la mobilisation de ressources est proposée pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Examen de la demande de mobilisation mondiale de ressources à la lumière des résultats de la discussion sur le mécanisme de financement spécial à la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande d'assistance technique pour la mobilisation de ressources pour maximiser les avantages climatiques de l'élimination des HCFC à partir de la propositions soumise et des délibérations sur le mécanisme de financement spécial qui se sont déroulées lors de la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

**d) Projets d'investissement**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/21](#) contient une liste de onze projets proposés pour examen individuel (voir Tableau 1). Tous les autres projets d'investissement, en cours et les nouvelles activités, ont été recommandés pour approbation générale et ont été examinés au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Chacun des onze projets indiqués dans le Tableau 1 ci-dessous doit être examiné individuellement aux fins d'approbation. La description des projets et les observations du Secrétariat se retrouvent dans les documents de projet des pays respectifs, indiqués dans le tableau.

**Tableau 1 : Projets d'investissement présentés pour examen individuel**

Pays	Projet	Agence	Question	document ExCom
<b>Mousses</b>				
République dominicaine	Conversion du HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante de polyuréthane rigide pour les réfrigérateurs commerciaux	PNUD	Polyols pré-mixés importés. Coûts acceptés.	61/37
<b>Agent de transformation</b>				
République populaire démocratique de Corée	Élimination du tétrachlorure de carbone comme agent de transformation au complexe Sinuiju Chemical Fibre et au complexe Vinalon 2.8	ONUDI	Non requis pour la conformité.	61/34
<b>Réfrigération</b>				
Argentine	Élimination du HCFC-22 dans le secteur de la fabrication d'équipements de climatisation unitaires et individuels	ONUDI/ Italie	Projet d'élimination des HCFC.	61/28
Chine	Sous-projet de démonstration pour la reconversion de la technologie à base de HCFC-22 au propane dans la fabrication de compresseurs de climatisation individuels chez Guangdong Meizhi Co.	ONUDI	Projet de démonstration sur les HCFC. Financement pour les composants	61/32
Chine	Sous-projet de démonstration pour la reconversion de la technologie à base de HCFC-22 au propane chez Midea Room Air-conditioning Manufacturing Company.	ONUDI	Projet de démonstration sur les HCFC. Financement pour les composantes.	61/32
<b>Plans d'élimination des CFC</b>				
Équateur	Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de 2010	PNUE/ ONUDI	Transfert des tranches, de la Banque mondiale au PNUE et à l'ONUDI	61/38
République populaire démocratique de Corée	Mise en œuvre du PNE : règlements, programme de formation et surveillance (cinquième tranche)	PNUE	Arrangements pour le transfert des fonds	61/34
Tunisie	Plan national d'élimination des SAO (seconde tranche)	Banque mondiale	Niveau des fonds décaissés provenant de la tranche précédente	61/48
<b>PGEH</b>				
Cambodge	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE PNUD	PGEH pour l'élimination complète des HCFC	61/30
Croatie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI	PGEH pour l'élimination accélérée des HCFC	61/33
Ghana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUD Italie	PGEH pour l'élimination des HCFC jusqu'en 2020	61/39

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter considérer s'il convient d'approuver chacun des projets mentionnés dans la liste du tableau ci-dessus sur la base de l'information fournie dans le document de proposition de projet correspondant comprenant les observations du Secrétariat, dans tout document supplémentaire, mis en circulation conformément à décision 41/80, et de toute autre information que le Secrétariat ou l'agence d'exécution/agence bilatérale pourrait présenter lors de la réunion.

## **9. Renforcement des institutions: options de financement et formats des demandes de renouvellement**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/49](#) a été préparé en réponse à la décision 60/10 dans laquelle le Comité exécutif a demandé, *entre autres*, au Secrétariat d'élaborer un document sur les objectifs, indicateurs et formats relatifs aux demandes de renouvellement des projets de RI. Ce document qui s'appuie sur le document initial présenté à la 57<sup>e</sup> réunion, examine les défis associés à l'élimination des HCFC et la charge de travail correspondante pour les pays visés à l'article 5. Il décrit une série d'objectifs pour les projets de RI et une série d'indicateurs d'efficacité à examiner et analyse les options de financement des projets de RI après 2011. Le document propose aussi un format simplifié pour les demandes de renouvellement des projets de RI et présente une série de conclusions et de recommandations.

Questions à traiter :

- Nécessité d'un soutien continu pour les projets de RI sur une base régulière;
- Financement des renouvellements des projets RI aux niveaux actuels pour les périodes normales de deux ans; et
- Exigences simplifiées pour les rapports sur le RI et les demandes de renouvellement en utilisant de nouveaux formats.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document Renforcement des institutions : options de financement et formats des demandes de renouvellement contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/49](#);
- b) Envisager de maintenir le soutien global au renforcement des institutions au niveau actuel et convenir de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61<sup>e</sup> réunion, en tenant compte des décisions 59/17 et 59/47 b), en vertu desquelles les pays peuvent soumettre leurs projets de renforcement des institutions en tant que projets indépendants ou en tant qu'élément de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC; et
- c) Approuver le format révisé de renouvellement du renforcement des institutions, comprenant les objectifs et indicateurs, joint à l'Annexe V au document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/49](#), et demander aux agences bilatérales et d'exécution d'utiliser ces formats pour leurs demandes de renouvellement du renforcement des institutions proposées à la 62<sup>e</sup> réunion et suivantes.

## 10. Les HCFC

### a) Aspects pertinents de la mise à niveau des composants dans les projets de reconversion des HCFC (décision 59/13 b) et 60/43)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/50 contient des informations sur les aspects pertinents de la mise à niveau des composants dans les projets de reconversion des HCFC, tel que requis par le Comité exécutif dans sa décision 59/13. La décision 60/43 a reporté la discussion sur cette question à la 61<sup>e</sup> réunion.

#### Question à traiter :

- Reconversion des fabricants d'équipements de réfrigération et de climatisation et financement des composants qui influencent fortement l'efficacité énergétique, avec des impacts sur l'ensemble des coûts des projets.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter définir comme la base de référence pour les équipements fabriqués actuellement dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, qui servirait à établir le financement octroyé pour la reconversion des installations de fabrication, les caractéristiques physiques de l'équipement qui ne seraient rien de plus que la somme des caractéristiques physiques de ses composants, si bien qu'après une reconversion les caractéristiques déterminantes des composants resteraient largement inchangées ou seraient améliorées seulement dans la mesure requise en l'absence d'un composant similaire disponible.

### b) Coûts de la reconversion de la fabrication des composants par rapport aux coûts différentiels d'exploitation (décisions 59/14 et 60/45)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/51 contient des informations sur la manière de déterminer si les coûts de fabrication des composants sont admissibles par opposition aux coûts différentiels d'exploitation. La question d'orientation a été portée à l'attention du Comité lors de ses 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> réunions et le Comité a décidé de reporter l'examen de cette question à la 61<sup>e</sup> réunion.

#### Question à traiter :

- Déterminer, de manière générale, si les coûts de fabrication des composants sont admissibles par opposition à une augmentation possible des coûts différentiels d'exploitation;
- Déterminer, notamment, si le réoutillage de la production d'échangeurs de chaleur constituerait un coût différentiel.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Financer la reconversion des fabricants de composants uniquement si elle est demandée dans le cadre d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) ou d'un plan sectoriel au titre d'un PGEH, à l'exception des projets soumis initialement à la 61<sup>e</sup> réunion ou aux réunions antérieures ;

- b) Demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution, dans le cas des pays qui souhaitent inclure les fabricants de composants dans leurs plans d'élimination, de communiquer, dans le cadre de leurs soumissions, des informations sur les coûts différentiels d'exploitation de tous les fabricants d'équipements de réfrigération ou de climatisation inclus dans le plan, ainsi que les données de production et d'exportation sur les compresseurs pour les trois dernières années ; et
- c) Ne pas traiter comme surcoût, en cas de reconversion des systèmes de réfrigération ou de climatisation pour remplacer les HCFC par un HFC non inflammable, les coûts d'investissement liés au réoutillage pour modifier le diamètre des tubes des échangeurs de chaleur à tubes à ailette, puisqu'ils sont censés représenter une amélioration technique non obligatoire.
- c) **Version révisée du modèle du projet de plan de gestion de l'élimination des HCFC (décisions 59/16 b) et 60/46)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/52 contient une version révisée du modèle d'accord pour les PGEH qui s'appuie sur un format préliminaire présenté à la 59<sup>e</sup> réunion ainsi que sur les observations reçues, suite aux décisions 59/16b) et 60/46. Le document présente aussi une description des modifications par rapport à la version préliminaire approuvée à la 59<sup>e</sup> réunion.

Question à traiter :

- Adoption du format comme point de départ pour la rédaction des accords relatifs aux futurs PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le modèle joint à l'Annexe II au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/52, comme base pour la préparation d'un accord de plan de gestion de l'élimination des HCFC entre le pays et le Comité exécutif;
- b) Demander que les futurs projets d'accord planifient la proposition de la dernière tranche de façon que les données relatives à 2013 aient été communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal avant que la dernière tranche de l'accord ne soit approuvée;
- c) Charger le Secrétariat de remettre au Comité exécutif, à la première réunion de chaque année à compter de l'année 2012, une liste des pays dont la consommation de référence de HCFC est de 360 tonnes métriques ou moins et dont le plan de gestion de l'élimination des HCFC est approuvé, et une indication d'un échantillon de 20 pour cent des pays sur cette liste, afin que le Comité exécutif puisse approuver cet échantillonnage de pays dans lesquels la conformité à l'accord du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'année en question sera vérifiée.
- d) De ne pas exiger de vérification de l'accord sur le plan de gestion de l'élimination des HCFC pour les autres pays sur la liste ne figurant pas dans l'échantillon; et
- e) Demander aux agences bilatérales et d'exécution qui jouent le rôle d'agence principale dans leurs accords respectifs, d'inclure les coûts de la vérification dans un amendement du programme de travail pour l'année en question, et de soumettre le rapport de

vérification avec une demande de tranche au cours de l'année suivante.

**d) Consommation résultant du HCFC-141b contenu dans les produits chimiques pré-mélangés dans le secteur des mousses (polyols) (décisions 59/12 et 60/50)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/53 a été préparé en réponse à la décision 59/12 et propose une analyse des systèmes de polyols contenant du HCFC-141b, utilisés pour la fabrication de mousses, et les implications pour le Fonds multilatéral. Il fournit un bref contexte technique sur les polyols pré-mixés, discute de l'orientation, des implications techniques et monétaires de la question et présente des conclusions ainsi qu'une recommandation aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Question à traiter :

- Traitement du HCFC-141b contenu dans les polyols pré-mixés importés;
- Établir si oui ou non le HCFC-141b pré-mixé contenu dans un polyol est considéré comme une substance réglementée en vertu du fait que le polyol est considéré comme un produit;
- Implications de traiter le polyol comme un produit et donc de ne pas considérer le HCFC-141b pré-mixé dans le polyol comme une substance réglementée, peu importe si les mélanges sont formulés localement ou importés;
- Implications pour les stratégies d'élimination des HCFC dans les pays visés à l'article 5 ainsi que pour le niveau de financement associé à ces stratégies.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'information sur le HCFC-141b prémélangé dans les polyols et son analyse qui figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/53 à la lumière de l'examen de cette question par les Parties au Protocole de Montréal lors de la 30<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

**11. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/54 sera émis durant la 61<sup>e</sup> réunion et fournira un rapport sur la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la Réunion. Le document présentera un résumé de l'examen d'un ordre du jour provisoire par le Sous-groupe, les travaux réalisés jusqu'à présent sur les éléments restants d'une décision finale concernant le secteur de production des HCFC (documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/SGP/1-2).

**12. Fonctionnement du Comité exécutif (décision 57/39)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/55 est présenté conformément à la décision 57/39 qui a maintenu le statu quo quant à la tenue de trois réunions par an, demandé au Secrétariat d'organiser d'ici l'an prochain, une réunion d'une durée de quatre jours au lieu de cinq jours et de contrôler le temps et la charge de travail des réunions du Comité exécutif par rapport aux Réunions des Parties au Protocole de Montréal et à celles du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG). Le document comporte cinq sections : un rapport sur l'expérience d'une réunion de quatre jours; l'examen de la charge de travail des réunions du Comité exécutif par rapport aux Réunions des Parties et aux réunions du OEWG; l'analyse de la charge de travail future du Comité; des conclusions et finalement des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Charge de travail du Comité exécutif prévue pour 2011 et 2012;
- Opportunité de tenir quelques réunions du Comité exécutif d'une durée de 4 jours;
- Nombre de réunions du Comité exécutif par année; et
- Opportunité d'organiser une réunion spéciale sur les questions d'orientation dans le contexte du format de deux réunions par an.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Maintenir le *statu quo* des trois réunions par an, au moins en 2011 et en 2012; et,
- b) Revoir la question du nombre de réunions annuelles à la première qui aura lieu en 2012 en considérant la charge de travail induite par les plans d'élimination des HCFC (PGEH) et par toute autre question à ce stade ;

ou

- c) Organiser deux réunions régulières avec des calendriers fixes et maintenir la possibilité d'une troisième réunion extraordinaire au milieu de l'année, si besoin est.

**13. Comptes provisoires de l'année 2009**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/56 présente les comptes provisoires de l'année 2009 pour le Fonds multilatéral, les quatre agences d'exécution et le Secrétariat, tels que contenus dans les Annexes 1.1 à 1.7 du document et il inclut les ajustements apportés aux états financiers provisoires des agences d'exécution pour 2008, tel que requis par la décision 59/49 c).

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des mesures prises par le Trésorier pour faire état des ajustements découlant du rapprochement des comptes pour l'exercice 2008;
- b) Prendre note des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2009 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/56; et
- c) Prendre note du fait que les comptes finals du Fonds de l'année 2009 seront présentés à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;

**14. Projet de rapport du Comité exécutif à la XXe réunion des Parties au Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/57 contient le projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-deuxième Réunion des Parties; il résume les décisions les plus importantes que le Comité exécutif a prises à ses 59<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> réunions.

Questions à traiter : Puisque la période couverte par le rapport inclut aussi la 61<sup>e</sup> réunion, le rapport devra être mis à jour immédiatement après la finalisation du rapport de la 61<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : après l'examen du projet de rapport, le Comité exécutif pourrait souhaiter autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport à la lumière des délibérations ayant eu lieu et des décisions prises à la 61<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, ainsi que toute autre observation émise par les membres du comité exécutif sur ce point.

**15. Questions diverses**

Toute question qui pourrait être soulevée pendant la réunion.

-----

